

13 ans, le bon âge pour démarrer sur les réseaux sociaux ?

JULIEN BOSSELER

À l'invitation de l'Union européenne, le secrétaire d'État à la Protection de la vie privée souhaite fixer à 13 ans l'âge minimal légal pour débiter sur Facebook et autre Snapchat. Avec un accompagnement éducatif.

Que dit la loi aujourd'hui ? Actuellement, chez nous, il n'existe aucune balise légale déterminant l'âge à partir duquel on peut faire ses premiers pas sur Snapchat, Instagram ou Facebook. Ceci est laissé à l'appréciation des parents... et des entreprises aux manettes des réseaux sociaux. La majorité d'entre elles se réfèrent à la législation américaine. Elles interdisent la création d'un profil sur leur plateforme avant l'âge de 13 ans. Dans les faits, de nombreux ados contournent assez facilement cette condition d'utilisation. Child Focus estime que 25 % des 9-10 ans ont un profil sur une plateforme de réseautage. Cela grimpe à 49 % pour les 11-12 ans et jusqu'à 83 % pour les 13-14 ans

Que propose le gouvernement ? Ce flou juridique doit prendre fin chez nous avec l'entrée en vigueur d'ici au 25 mai de la directive européenne GDPR (General Data Protection Regulation) protégeant mieux la vie privée en ligne. Mais l'Union laisse le soin à ses États membres de fixer l'âge minimal requis (entre 13 et 16 ans) pour démarrer sa vie sur les réseaux. Philippe De Backer s'est prononcé : il souhaite s'aligner sur la norme américaine de 13 ans, avec la bénédiction d'une série d'acteurs, dont les Conseils francophone et flamand de la jeunesse. « *Le numérique s'est banalisé. Je plaide pour 13 ans, parce que ça tient le mieux en compte la réalité,* » justifie le secrétaire d'État.

Est-ce sensé ? Au fond, 13 ans, n'est-ce pas trop tard... ou trop tôt pour se frotter à l'univers pas toujours très tendre de la vie sociale en ligne ? « *Il est très difficile de déterminer l'âge idéal* », estime Laura Merla, professeur de sociologie à l'UCL. Toutefois, l'experte en matière de famille, de jeunesse et de pratique numérique, juge elle aussi que l'âge de 13 ans colle assez bien avec le quotidien des ados. Reste à voir si fixer un âge minimal est oppor-

tun. « *Oui, car c'est un signal clair pour les jeunes et pour les parents : les pouvoirs publics estiment qu'en dessous de 13 ans, on ne connaît pas assez les codes d'internet pour mener une activité autonome. L'autre mérite de cette législation, souligne Laura Merla, c'est de reconnaître que les jeunes vont sur les réseaux sociaux, ce qui ouvre la voie à un dispositif d'encadrement.* »

Comment accompagner les ados ? Philippe De Backer insiste : cet âge minimal va de pair avec une éducation des jeunes à la protection de la vie privée. Ils doivent être conscients des conséquences de leurs publications dans « la vraie vie » et de l'usage de leurs données que font des plateformes privées. Il ne faudrait toutefois pas prendre les ados pour de grands naïfs. « *D'une enquête que nous avons menée sur des élèves de la première à la dernière année de secondaire, il ressort que la ma-*

« C'est un signal clair : en dessous de 13 ans, on ne connaît pas assez les codes d'internet pour mener une activité autonome » LAURA MERLA (UCL)

jeunesse ont conscience des risques du Net et font bien la différence entre vie privée et vie publique, explique la sociologue de l'UCL. Cela ne signifie pas pour autant que leur pratique soit parfaite. » Selon Laura Merla, il s'agit donc « *d'expliquer dès les primaires comment fonctionnent les réseaux sociaux, sans mener un discours diabolisant. Oui, interagir sur internet est une source de dangers, au même titre que de se balader en rue. Mais c'est aussi un des principaux lieux de socialisation pour les jeunes aujourd'hui. Ils doivent pouvoir se sentir à l'aise avec cet outil de leur quotidien.* » En cas de malaise, comme du harcèlement ? Ils devraient pouvoir compter sur l'écoute et l'aide d'un adulte, aguerri aux pratiques en ligne.